



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE SAINTONGE**

**PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Nieul-Lès-Saintes.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,

M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents

Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DU CAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LHERMENIER** Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **DURAND** Lionel, **STAUDER** Jean-Denis

Visioconférence : /

Excusés : Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte (Pouvoir M. **MOINET** Mikaël), **MICHAUD** Jacky (Pouvoir Mme **BOISSEAU** Béatrice), **GRATON** Sabrina, **SIGNAT** Lyliane, Mrs **DOUBLET** Michel, **ALVAREZ** Pascal, **VIDAL** Patrick

Date de la convocation : 3 juin 2021

Présents : 26

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. Mikaël Moinet

INTERVENANTS :

Madame Neret, Directrice de Pôle Emploi accompagnée de Monsieur Gallois, référent Cap Emploi, et de Monsieur Thierry Adonis, Directeur de la Mission Locale Saintes et Saintonge Romane.

Monsieur Denis Minot, Directeur de Eau 17 – Monsieur Biechlin Directeur de la Rese, - Monsieur Frédéric Boudo, Directeur de l'agence Rese Pont l'Abbé d'Arnoult et Monsieur le directeur de l'agence Saintonge Romane.

1. APPROBATION PV DU 07 AVRIL 2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 7 avril 2021.

VOTE

2. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Monsieur le Président rappelle que la CdC s'est engagée à déterminer le périmètre de la nouvelle contractualisation avec l'Etat, le CRTE, à l'échelle de notre EPCI.

Les services de l'Etat ont demandé dans ce contexte un premier retour non exhaustif des projets communautaires ou communaux qui pourraient être intégrés.

C'est le cabinet de conseil Ernst and Young (E&Y) qui accompagne la CdC dans l'élaboration d'un projet de territoire permettant de définir le CRTE.

Monsieur le Préfet souhaite une signature début juillet.

Il convient donc de faire retour des projets communaux structurants s'inscrivant dans les grands axes définis par l'Etat (Transition écologique, développement économique et développement des services à la personne)

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour valider cette proposition de projet CRTE et l'autorisation pour signer le CRTE à côté du Préfet de la Charente-Maritime.

Projet de territoire provisoire et fiche action type en annexe du dossier membres

ADOpte A L'UNANIMITE

3. PETITES VILLES DE DEMAIN (SAINT-PORCHAIRE ET PONT L'ABBE D'ARNOULT)

Monsieur le Président rappelle que les communes de Saint-Porchaire et Pont l'Abbé d'Arnoult sont retenues dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

La CdC sera signataire de la convention avec l'ANCT aux côtés des communes.

Le dispositif permettra d'identifier des projets structurants pour les deux communes qui s'inscriront dans les axes de développement communautaires définis dans le CRTE (Contrat de relance et de transition énergétique).

De plus, il est envisagé, après accord de l'Etat et l'ANCT, le recrutement d'un chargé de mission en charge de la mise en place du dispositif, de la recherche des financements pour les projets identifiés et de la coordination avec la CdC. Il devra également animer les comités de pilotage et techniques.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du conseil communautaire pour signer cette convention.

Projet de convention en annexe du dossier membres

ADOpte A L'UNANIMITE

4. JOURNAL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle que le journal communautaire est arrivé à la CDC. Une partie de l'équipe de la CDC est déjà allée le déposer dans certaines mairies, et certaines municipalités ont également fait la démarche de venir le récupérer.

Monsieur le Président invite l'ensemble des communes à procéder à la distribution de la mi-juin à fin juin.

Il convient de le faire rapidement car un questionnaire concernant l'inclusion numérique est intégré au journal et les administrés volontaires doivent en faire retour au plus tard le 15 juillet.

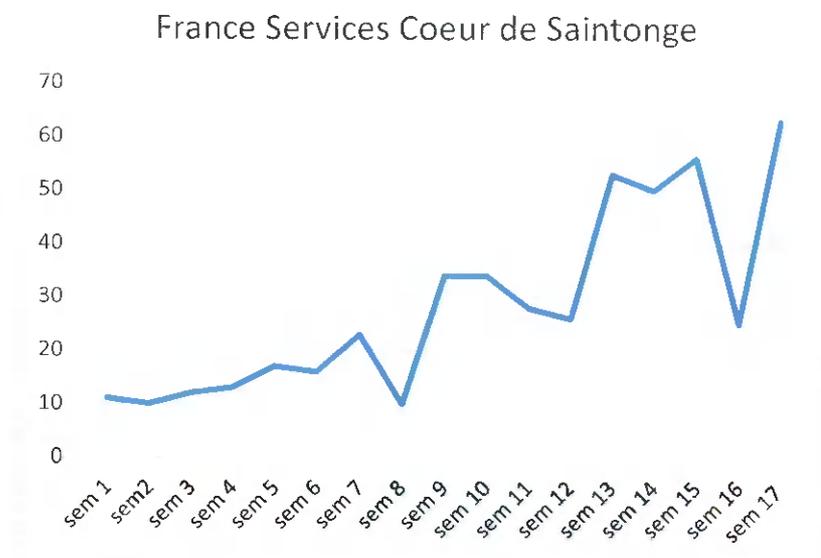
5. FRANCE SERVICES

Monsieur le Président donne la parole à Patrick Machefert, Vice-Président en charge des services à la personne, en particulier du développement de l'espace France Services.

Monsieur le Vice-Président invite les membres du Conseil Communautaire à prendre connaissance du bilan ci-dessous. Il rappelle que l'équipe est composée de 2 agents d'accueil ainsi qu'un troisième formé pour les éventuels remplacements.

Il rappelle également que l'accueil se fait au sein des locaux communaux de St Porchaire, le centre Paul Chénereau et invite l'ensemble des communes à bien rediriger les administrés en besoin d'accompagnement administratif vers ce service communautaire.

La fréquentation du 26 janvier au 21 mai : nombre d'accompagnements de personnes par semaine.



La semaine 16 : 28 personnes sur 2 jours.

Un total de 491 demandes/personnes.

Ce qui donne une fréquentation moyenne journalière de 6 personnes.

Depuis le 26 avril la fréquentation moyenne journalière est de 10 personnes.

En comparaison avec France Services Médis : 4 personnes en moyenne sur 2020 et 7 personnes sur Cozes.

De plus, 0 fréquentation après 16h30.

Le samedi étant un jour très peu ou pas fréquenté les horaires changent au 31 mai : ouverture le lundi après-midi au lieu de samedi matin.

Forte affluence le mercredi matin avec les permanences DGFIP.

Les demandes concernent :

DGFIP	116
ANTS	84
Divers (photocopies, scan, Assistants sociaux, logements...)	69
Carsat/retraite	52
POLE EMPLOI	31
CAF	27
CPAM	21
INFOS FS	15
REORIENTATION	9
JUSTICE	9
ATTESTATION COVID	8
MOBILITE	8

PASS' NUMERIQUE	8
MDPH	8
ATTESTATION COVID	8
PRIME ENERGIE	8
LA POSTE	5
MSA	3

TOTAL : 491

Les demandes proviennent :

CDC

Balanzac	6
Beurlay	26
Crazannes	10
Geay	10
La Vallée	8
Les Essards	8
Nancras	17
Nieul Lès Saintes	18
Plassay	34
Pont l'Abbé d'Arnoult	44
Port d'Envaux	21
Romegoux	24
Saint Gemme	10
Saint Porchaire	119
Saint Radegonde	9
Saint Sulpice d'Arnoult	33
Soulignonnes	21
Trizay	5
TOTAL	423

HORS CDC

Archingeay	3
Bord	4
Champagne	4
Champdolent	5
Chermignac	2
Echillais	3
Etaules	4
Fenioux	3
Fontcouverte	2
Le Mung	3
Pisany	2
Saint Georges de Didonne	1
Saint Georges des Coteaux	9
Saint Jean d'Angle	5
Saint Savinien	4
Saint Sever de Saintonge	4
Saintes	5
Surgères	1
Taillebourg	2
Tonnay-Boutonne	2
TOTAL	68

6. INCLUSION NUMERIQUE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un groupe de travail concernant l'inclusion numérique est en cours dont Nadège Louassier a la charge du suivi.

Suite à plusieurs réunions de travail, il a été décidé d'effectuer un diagnostic afin de mesurer le niveau des besoins numériques de la population et de recruter éventuellement un conseiller numérique, avec le soutien de l'Etat durant une période de deux ans. Monsieur le Président informe qu'un questionnaire à ce sujet est en cours de diffusion à la fois numériquement et par le biais du journal communautaire. Il propose à Nadège Louassier de présenter ce travail.

L'Etat financerait le poste de conseiller numérique à hauteur de 50 000 €, indiquant par ailleurs le quota de 43 postes de conseillers numériques attribué pour la Charente-Maritime. Les services de l'Etat ont également informé que l'ensemble des EPCI avaient déjà répondu favorable à l'Appel à Manifestation (AMI) et qu'environ 5 soutiens de postes seraient encore possibles à obtenir.

Par ailleurs, ils précisent que la collectivité peut répondre dès maintenant sans pour autant aboutir à un recrutement si, suite à l'analyse des besoins du territoire, ce dernier ne s'avérerait pas nécessaire.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose aux membres de l'autoriser à postuler à l'AMI conseiller numérique.

Questionnaire en annexe du présent dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LES VISITEURS DE PANLOY – PORT D'ENVAUX

Depuis 12 ans, le château de Panloy présente, en partenariat avec Westminster Opéra Co. de Londres, un opéra en plein air dans l'enceinte du château. Cet opéra permet à de jeunes artistes émergents de participer à une expérience unique et un échange interculturel. Il permet aussi de mettre en valeur le patrimoine, offrant un spectacle de qualité dans un site historique bénéficiant d'un cadre naturel préservé. Les visiteurs sont également invités à venir pique-niquer dans le parc du château afin de profiter plus encore des lieux dans une atmosphère « à l'anglaise ».

Budget prévisionnel : 40 500 euros

Montant sollicité : 1 500 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du conseil communautaire : Favorable

SYNDICAT D'INITIATIVE – PONT L'ABBE D'ARNOULT

Le Syndicat organise le 28 juillet 2021, une animation culturelle « Une toile sous les étoiles » basée sur la projection d'un film en plein air au théâtre de verdure à la nuit tombée après la soirée Pizz en fêtes. L'objectif premier de cette manifestation étant de promouvoir la culture cinématographique et musicale en milieu rural pour tous et gratuitement.

Budget prévisionnel : 2 800 euros

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du conseil communautaire : Favorable

SYNDICAT D'INITIATIVE – PONT L'ABBE D'ARNOULT

Organisation d'une exposition de peintures et de sculptures du 23 juillet au 05 août 2021, le Salon du Val d'Arnoult, permettant de mettre en avant des artistes locaux et régionaux, ainsi que des écoles d'arts accueillant des enfants de notre territoire ou de proximité. Elle permet aussi à nos artistes locaux qui reçoivent un prix, de pouvoir se présenter dans des salons de plus grande importance comme celui de la Rochelle.

Budget prévisionnel : 1 900 euros

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du conseil communautaire : Favorable

L'AVENIR CYCLISTE – NIEUL LES SAINTES

Le Club organise le 04 juillet 2021 sa 39^{ème} édition des Boucles de l'Arnoult. Cette épreuve qui verra départ et arrivée sur la commune de Nieul-lès-Saintes, traversera les communes de Les Essards, Corme-Royal, Saint Sulpice d'Arnoult, Sainte Gemme, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint Porchaire, Soullignottes, La Clisse, Saint Georges des Coteaux.

Budget prévisionnel : 4 680 euros

Montant sollicité : 1 500 euros

Avis de la commission : Favorable mais demande d'explication concernant l'évolution de la subvention

Avis du conseil communautaire : Demande de justificatifs de l'évolution et présentation lors de la prochaine commission – montant envisagé : 750 €

LES RESTAURANTS DU CŒUR « CHARENTAIS MARITIMES » - ASNIERES LA GIRAUD

En Charente Maritime, plus de 1000 bénévoles œuvrent au quotidien et accueillent jusqu'à 10 000 personnes par semaine. Dans ce contexte sanitaire de crise, avec un risque attendu des demandes d'aide, les Restaurants du Cœur sollicite un soutien financier pour, notamment, le renouvellement du parc de véhicules utilitaires et des ordinateurs au fonctionnement obsolète.

Budget prévisionnel : Non précisé

Montant sollicité : Non précisé

Avis de la commission : Hors critères – cadre social : la commission propose de porter la demande aux membres du conseil communautaire pour définir ou non un éventuel soutien.

Avis du conseil communautaire : Défavorable , à diriger vers les communes

ASSOCIATION LÉZART À CASQUETTE – NIEUL LES SAINTES

L'association Lézart à casquette a pour vocation l'accessibilité de la culture. Parmi ses projets, elle organise le festival « Les Nuits du Château » au château de Nieul Lès Saintes. Les objectifs de ce festival sont de promouvoir de jeunes artistes émergents, de faire revivre un lieu historique, d'apporter une pierre à la dimension onirique du lieu et de permettre au plus grand nombre de participer à ce festival gratuitement.

Du 30 juillet au 1^{er} août 2021, à partir de 19h, l'association proposera des spectacles, des concerts, des expositions, galeries d'art, théâtre...

Budget prévisionnel : 8 582 euros

Montant sollicité : 800 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du conseil communautaire : Favorable

LA LIGUE CONTRE LE CANCER – LA ROCHELLE

Le Comité 17 de la ligue nationale contre le cancer va célébrer, en 2021, son soixante-dixième anniversaire, soixante-dix années consacrées à 3 missions : chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider. Ces combats nécessitent, outre le dévouement des bénévoles, des moyens financiers importants que la crise sanitaire a grandement mis à mal en annulant un grand nombre de manifestations.

Budget prévisionnel : 715 200 euros

Montant sollicité : Non précisé

Avis de la commission : Hors critères – cadre social et santé : La commission propose de porter la demande aux membres du conseil communautaire pour définir ou non un éventuel soutien.

Avis du conseil communautaire : Défavorable, à diriger vers les communes

A DOS DE LIBELLULE – TONNAY-CHARENTE

L'activité principale de l'association est d'organiser des temps d'animation à l'extérieur avec les enfants, les adultes, les familles sous forme de Club Nature, stage nature, expédition sur 2 jours, une nuit, rencontres conviviales et interventions scolaires.

L'action « Aire terrestre éducative » est une action qui est née de l'initiative d'élèves des Iles Marquises. Face au succès de leurs projets, de leur implication et de leurs résultats, le programme a été développé au niveau national sous le nom d'Aires Marines Éducatives. Aujourd'hui, le principe s'étend au niveau terrestre.

C'est un projet de coopération entre des élèves, des enseignants et des acteurs de terrain de la commune. Un terrain est choisi, les élèves réalisent un inventaire et organisent des réunions de consultations pour trouver des idées pour le préserver ou favoriser la biodiversité.

L'opération se déroulera du printemps 2021 jusqu'en 2023 à raison de 9 interventions d'une demi-journée pour une classe durant l'année scolaire. Les classes concernées pour cette action sont 2 classes de CM2 et une classe de CP/CE1 de l'école La Salle Saint Louis à Pont l'Abbé d'Arnoult.

Budget prévisionnel : 5 594 euros

Montant sollicité : 250 euros

Avis de la commission : Hors critères (domiciliation hors CdC, action à vocation scolaire non communautaire)

Avis du conseil communautaire : Défavorable

AERO MODEL CLUB - PONT L'ABBE D'ARNOULT

L'association organise le dimanche 19 septembre 2021, dans le cadre de « Sentez-vous Sport », une journée de rencontre et de découverte de l'aéromodélisme entre les pilotes et les personnes extérieures au club venues seules ou en famille. Au programme, stand d'initiation au pilotage, vols réels d'un motoplaneur, démonstrations de vol de machines thermiques ou électriques, concours d'atterrissage, toucher de ballon avec motoplaneur, vol d'avions « insolites », chasse à la banderole... sur le terrain de l'Essert à proximité de la déchetterie de Trizay.

Budget prévisionnel : 2 500 euros

Montant sollicité : 1 000 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du conseil communautaire : ADOPTE A L'UNANIMITE

LES SAPEURS DU DESERT – LE 4L TROPHY 2022 - MAROC

Corentin Mazière et Anthony Lopez, des Essards et de Saint Porchaire, tous deux sapeurs-pompiers volontaires à la caserne de Saint Porchaire, ont créé l'association « Les Sapeurs du Désert » pour participer au 4L Trophy 2022 au Maroc et ainsi aider les enfants en collaboration avec l'association humanitaire « Les Enfants du Désert » (2005).

Pour ce premier raid humanitaire, leur projet est d'apporter du matériel de secourisme et des carnets permettant aux enfants de se former sur les gestes de 1ers secours (kits d'urgence contenant du matériel, défibrillateurs automatique et manuels de 1ers secours).

Les propositions de soutien sont multiples : dons financiers, dons de matériel (fournitures scolaires et sportives, pièces et accessoires pour la 4L), dons alimentaires (conserves, denrées non périssables), adhésif du logo de la collectivité sur la 4L...

Budget prévisionnel : 8 600 euros

Montant sollicité : Différents soutiens possibles

Avis de la commission : Favorable pour un montant de 500 € avec logo de la CdC sur la 4L et prise en charge d'habillement à l'effigie de la collectivité (commission communication)

Avis du conseil communautaire : Favorable

A.A.C.S. - SOULIGNONNES

L'association a organisé 8 éditions du festival Soulisty proposant ainsi 2 jours de concerts accompagnés d'animations (jeux en bois, concours de palets, manèges de forains...).

Cette année, ces 2 jours de fête n'ont pas pu se réaliser en raison du contexte sanitaire instable. L'association souhaite malgré tout proposer une après-midi de concert à une date encore non actée aujourd'hui et sollicite une subvention de 1 500 euros malgré un budget non abouti (pièce jointe dans le dossier membre). La secrétaire de l'association nous donne les informations suivantes :

« Il nous a été impossible d'établir un budget prévisionnel car toutes nos références sont sur un week-end complet et nous souhaitons cette année à cause de la crise sanitaire proposer seulement un dimanche après-midi surtout pour permettre aux jeunes musiciens d'avoir une scène pour se produire.

Nous n'avons pas pu réunir le bureau et les membres pour en discuter et nous ne souhaitons pas proposer un budget prévisionnel fantaisiste seulement pour avoir une subvention.

Si nous réussissons à organiser cette journée, il n'y aura comme réelle dépense que celle liée à la publicité et de la technique de sonorisation. Tout ce qui est dépense de restauration et buvette sera compensé par les ventes.

Toute aide financière est la bienvenue et si elle n'est pas totalement utilisée cette année, elle servira l'année prochaine pour organiser un festival digne de ce nom.

Comptant sur votre bienveillance envers notre association »

Budget prévisionnel : 1 500 euros

Montant sollicité : Pas de budget prévisionnel

Avis de la commission : Favorable selon le montant sollicité – proposition que le budget prévisionnel soit présenté lors de la 2^{ème} commission annuelle.

Avis du conseil communautaire : Favorable à la décision de la commission

ADOpte A L'UNANIMITE

8. VOIRIE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MATERIEL VERS LES COMMUNES

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « voirie », la Communauté de Communes met à disposition de ses communes membres du matériel de manière récurrente pour l'exercice de cette dernière dans le périmètre communal.

L'ensemble de ce matériel est répertorié dans l'inventaire communautaire.

Afin de régulariser administrativement l'ensemble de ses mises à disposition, Monsieur le Président soumet aux membres du conseil une convention de mise à disposition de matériel permettant le transfert dans le patrimoine communal une fois l'amortissement effectué.

Voir Document annexe

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. SYNDICAT DE LA VOIRIE

Par délibération du 31 mars 2021, à l'unanimité de ses membres, le Syndicat de la Voirie a approuvé la modification de ses statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

- Le Conseil Départemental
- La CARO
- La CARA
- La CDA de Saintes
- La CDC de haute-Saintonge
- La CDC du bassin de Marennnes
- La CDC des Vals de Saintonge
- La ville de Rochefort
- La SIVU Burie-Bercloux-Ecoyeux
- Le SIVOM Barzan - Chenac saint Seurin d'Uzet
- Le SIVOM Migron-Le Seure-Villars les Bois
- Le SIVOM Saint-Césaire-Saint Bris des Bois
- Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu

Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie » dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

- Voirie et pluvial
- Développement économique
- Développement touristique, infrastructure et développement, modes de déplacements doux.

La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :

- Pour les communes de moins de 15 000 hbts : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - o Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 hbts : 1 délégué titulaire.

- Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 hbts de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
- Pour les communes de 15 000 hbts et plus, les EPCI :
 - Désignation de 2 délégués titulaires
- Pour le Conseil Départemental :
 - Désignation d'un délégué titulaire

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Communautaire :

Vu le CGCT, notamment ses articles L.5211-18, L.5211-20 et L.5721-1 et suivants

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la représentativité portée dans de nouveaux statuts du Syndicats de la Voirie modifie comme suit, la représentativité de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge :

2 délégués titulaires (au lieu de 3) disposant chacun de deux délégués suppléants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants 1	Délégués suppléants 2
Jean-Claude GRENON	Gérard GANDAUBER	Jacky MICHAUD
Alexandre SCHNEIDER	Philippe GACHET	Patrick VIDAL

ADOpte A L'UNANIMITE

10. ADHESION ADIL 17

L'association ADIL 17, Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime a pour mission d'offrir au public en un seul lieu, une information neutre et complète sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la cotisation 2021 à ADIL 17 pour un montant de 1 244 € (0.7€X 17 775 habitants).

ADOpte A L'UNANIMITE

11. ADHESION CDIFF

Le Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille (CIDFF) est une association loi 1901 existant depuis 1982 dont les missions visent à briser l'isolement, la solitude en particulier des femmes victimes, mais également des familles ou des hommes. L'association écoute, informe notamment sur les droits, oriente gratuitement et confidentiellement et accompagne les personnes dans leurs démarches (emploi, administratif...) pour trouver des solutions face à des situations difficiles.

Madame Signat, conseillère communautaire en charge de la Santé a rencontré les porteurs du projet de cette association et vous propose la synthèse de cette rencontre en annexe du dossier membre.

Il est à retenir les domaines d'intervention :

- Accès aux droits – service juridique (Permanence le vendredi de 14h à 17h30 05.46.41.18.86)

- Les groupes de paroles de femmes victimes (La Rochelle et Saintes)
- Le Point d'Ecoute Psychologique (05.46.41.18.86)
- L'aide aux victimes (notamment d'infraction)
- ADLI (Agent de Développement Local pour l'Intégration) – lutter contre les discriminations liées à l'immigration, impulser des actions pour rompre l'isolement avec les acteurs locaux, sensibiliser et accompagner les femmes immigrées dans leur intégration
- Le Microcrédit Poitou-Charentes – pour les personnes exclues du système bancaire traditionnel. (05.46.41.18.86)

Afin de soutenir cette démarche importante et nécessaire auprès des femmes et des familles, Monsieur le Président propose de soutenir l'association en adhérant pour l'année 2021 et en octroyant une subvention d'un montant de 750 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. ADHESION CHARENTE-MARITIME INITIATIVE

L'association Charente-Maritime Initiative a pour mission de faciliter la création, la reprise ou le développement des entreprises sur le département de la Charente-Maritime, notamment renforcer les fonds propres insuffisants des porteurs de projets par des prêts d'honneurs, à taux 0 et sans garantie de 5 000 € à 40 000 € permettant ainsi d'obtenir un financement complémentaire.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la cotisation 2021 à Charente-Maritime initiative pour un montant de 2 500 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. ADHESION EPTB 2021

Considérant la gestion de l'eau et les sujets ayant trait à la prévention des inondations comme prioritaires et l'adhésion à l'EPTB Charente par délibération du 6 février 2018,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la cotisation annuelle d'un montant de 3 183€.

ADOpte A L'UNANIMITE

14. CONVENTION AI 17

Afin de favoriser l'insertion sociale, la Communauté de Communes sollicite AI17 pour réaliser des travaux d'entretien et de restauration sur des espaces publics de la Communauté de Communes Coeur de Saintonge et des communes membres.

Afin de pouvoir maintenir la coopération entre les 2 structures, Monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil l'autorisation de signer une convention d'1 an permettant de régulariser la situation administrative et continuer le partenariat historique et nécessaire à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi sur notre territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. CONVENTION SAINT-FIACRE

Comme pour l'association AI 17, la Communauté de Communes sollicite l'association d'insertion par le travail Saint-Fiacre pour réaliser des travaux d'entretien et de restauration sur des espaces publics de la Communauté de Communes Coeur de Saintonge et des communes membres.

Afin de pouvoir maintenir la coopération entre les 2 structures, Monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil l'autorisation pour signer une convention d'1 an permettant de régulariser la situation administrative et continuer le partenariat historique et nécessaire à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi sur notre territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE

16. BUREAU INFORMATION JEUNESSE – CONVENTION MISSION LOCALE

La Mission Locale déploie l'action Information jeunesse sur l'ensemble du territoire Saintais et nous accompagne depuis plusieurs mois à l'élaboration de cette action au cœur de notre territoire.

Le travail technique sur ce sujet a abouti à la création d'une convention de partenariat afin de déployer dès cette année, l'information jeunesse au plus proche des jeunes de la CdC.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil Communautaires pour signer cette convention concernant l'Information jeunesse pour un montant de 4 390 €

ADOpte A L'UNANIMITE

17. CONVENTION MISSION LOCALE : AVENANT CONVENTION 2021

Dans le cadre de la Convention territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF en janvier 2020 et en complément des actions de partenariat engagés avec Pôle Emploi et la Mission Locale en particulier, la collectivité a engagé un travail important sur l'accès aux droits, aux services (création de l'espace France services en janvier 2021) et la construction d'une offre d'accompagnement à la mobilité.

Concernant ce dernier point, de nombreux jeunes issus du territoire et suivis par la Mission Locale rencontrent des difficultés de transports, notamment dans le cadre du retour à l'emploi ou à la formation. Afin de répondre à cette demande, la collectivité a travaillé avec le directeur de la Mission Locale, Thierry Adonis afin d'établir une annexe à la convention 2021. Cette annexe autorisera la CdC à mettre à disposition gracieusement de la Mission Locale une partie de ses équipements, scooters électriques et vélos électriques, pour favoriser les déplacements des jeunes suivis par la structure.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer l'annexe à la convention 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

18. GALAXIE DES PIERRES LEVEES : CONVENTION D'ANIMATION TRIPARTITE : DEPARTEMENT / ASSOCIATION / COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le projet de la Galaxie des Pierres Levées est arrivé à la phase de réalisation des travaux. La CdC est maître d'ouvrage ainsi que maître d'ouvrage déléguée pour le compte du Département de la Charente-Maritime. Le Syndicat accompagne la CdC depuis la fin de l'étude de faisabilité jusqu'à sa mise en œuvre et suivra l'ensemble du chantier qui devrait être livrable fin d'année 2021.

La phase travail ayant été effectuée, l'ensemble des porteurs de ce projet (L'association Les Lapidiales, le Département 17 ainsi que la CDC) ont travaillé durant plusieurs réunions à l'élaboration d'une convention de fonctionnement, définie comme « convention d'animation ».

Cette convention rend compte des engagements du Département à gérer le site avec du personnel permanent notamment dans l'accueil de groupes scolaires par exemple, également la part associative avec l'animation du lieu (sculptures, résidence sur place, visites guidées, animations ...) ainsi qu'une partie entretien gérée par la CDC.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer cette convention d'animation tripartite.

ADOpte A L'UNANIMITE

19. GALAXIE DES PIERRES LEVEES : ATTRIBUTION DU MARCHE DES PIERRES, SOCLES ET INSTALLATION

Pour rappel, le projet de la Galaxie des Pierres Levées comporte une phase marché public concernant l'acquisition de pierres (dites d'attentes) et de socles ainsi que leur installation.

Ce marché a fait l'objet d'une publicité et deux entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 9 juin, et a permis d'analyser les offres concernant la fourniture, le transport et l'installation des pierres et socles.

Suite à cette analyse, les membres de la commission proposent de notifier un marché sans suite car 21% au-dessus du budget défini dans le plan de financement.

Pour rappel, le travail prévisionnel avait permis de définir un plan de financement prévisionnel de 420 000 € HT pour l'acquisition des pierres, des socles et de leur installation.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de retenir la proposition de la commission de considérer le marché sans suite sur le critère dit « inacceptable » L.2152-3 du code de la commande publique et de relancer l'appel d'offres dans les meilleurs délais.

ADOpte A L'UNANIMITE

20. CONSULTATION PROJET SCENOGRAPHIE ABBAYE DE TRIZAY

Suite à la délibération du projet au Conseil Communautaire de décembre 2020, une consultation a été réalisée auprès de 3 prestataires pour l'étude du parcours et la coordination de la scénographie de l'abbaye de Trizay et la vallée de l'Arnoult.

Proposition n°1 : Isabelle FOURCADE, architecte scénographe

Maitre de conférence en histoire de l'art médiéval à l'université Bordeaux Montaigne qui assure la coordination scientifique de l'abbaye. Une longue expérience sur la scénographie de sites patrimoniaux et aussi d'expositions culturelles. Un bon regard sur la façon d'appréhender un site pour le rendre accessible aux visiteurs et réaliser une mise en scène interactive des lieux et des objets

Montant : 14 500 € TTC

Proposition n°2 : Hervé BEAUDOUIN Benoit ENGEL ARCHITECTES

Ce cabinet d'architecture a réalisé la boutique en 2018 et actuellement le projet de salle d'événementiels. Une approche très muséale dans la scénographie spécialisée sur la valorisation de sites du patrimoine.

Montant : 27 000 € TTC

Proposition n°3 MAGENTA SARL

Agence spécialisée sur la valorisation de sites et espaces touristiques, moins sur les sites patrimoniaux.

Montant : 19 800 € TTC

Monsieur le président propose de retenir la proposition la plus avantageuse économiquement de l'entreprise Isabelle FOURCADE.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. MOBILITE DOUCE : CONSULTATION ECO-COMPTEUR FLOW VELO

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes aux projets d'aménagement de l'itinéraire de la Flow vélo sur notre territoire,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement et de solliciter les différents partenaires pour l'implantation d'un Eco compteur :

PLAN DE FINANCEMENT ECO COMPTEUR "FLOW VELO"		
COLLECTIVITE	Communauté de Communes Cœur de Saintonge	
Nature de l'opération	Implantation d'un eco compteur sur la Flow vélo	
Cout de l'opération HT	5 990.00 €	
Plan de financement	%	Montant
Conseil départemental	55	3 294.50 €
Région Nouvelle Aquitaine	25	1 497.50 €
CDC Cœur de Saintonge	20	1 198.00 €
TOTAL	100	5 990.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

TRAVAUX D'ENTRETIEN FLOW VELO

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement pour des travaux d'entretien de la Flow vélo sur les communes de Crazannes et La Vallée.

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ENTRETIEN " FLOW VELO"			
DEPENSES		RECETTES	
OBJETS	TTC	OBJETS	HT
REHABILITATION LA VALLEE -La rivière	4 937.50	Département Charente maritime 50%	3 890.00
REHABILITATION CRAZANNES-rue de la fontaine - chemin de la garenne	2 842.50	CDC Cœur de Saintonge	3 890.00
TOTAL HT	7 780.00	TOTAL HT	7 780.00

ADOpte A L'UNANIMITE

22. ACQUISITION 2 MINIBUS : LANCEMENT MARCHÉ DE TYPE MAPA

Monsieur le Président rappelle à l'ensemble des membres du Conseil que la flotte de minibus favorisant les déplacements des jeunes et enfants dans le cadre associatif, sportif et de loisirs (centres de loisirs, secteur jeunesse...) est vieillissante et qu'il convient de commencer un programme de renouvellement.

Dans ce contexte, Stéphane Gomez, chargé de coopération territoriale, a accompagné notre demande d'investissement vers la CAF et nous devrions avoir leur réponse d'ici la fin du mois de juin.

Ainsi, Monsieur le Président sollicite l'autorisation pour lancer un marché d'acquisition de deux minibus rallongés thermiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il sollicite également l'autorisation pour lancer une consultation pour l'acquisition d'un véhicule multi usage (banque alimentaire, crèche, personnel...) électrique ou hybride de type ludospace venant remplacer l'utilitaire électrique Berlingo de Citroën dont le contrat de location a pris fin en mars 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. EMPRUNT SOULIGNONNES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les résultats de la consultation concernant un besoin de financement à hauteur de 30 000 euros pour la commune de Soullignottes.

BANQUE	Frais dossier	Durée en mois	Taux	Périodicité	Montant échéances	Coût global €
CREDIT MUTUEL OCEAN	200	120	0.67%	Semestrielle	1 553.32 €	31 266.43 €
			0.72%	Annuelle	3 120.08 €	31 400.78 €
CREDIT AGRICOLE	100	84	0.51%	Annuelle	4 373.59€	30 615.11 €
		120	0.73 %	Annuelle	3 121.76 €	31 217.64 €
CAISSE D'EPARGNE	100	120	1.02%	Annuelle	3 170.86 €	31 708.60 €

Au regard du manque d'homogénéité des réponses, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de reporter la décision lors d'un prochain conseil communautaire.

REPORT

24. TOURISME : POINT SUITE A LA COMMISSION TOURISME

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrick POCH, chargé du tourisme, pour présenter la synthèse de la dernière commission tourisme à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Document en annexe du dossier membres

Taxe de séjour 2021

Suite à la présentation lors de la commission tourisme du 28 avril 2021 et afin de répondre au cadre réglementaire, les membres de la commission proposent d'apporter les modifications suivantes :

- Passage du taux de 2% à 3% pour les hébergements non classés et création d'une nouvelle classification hébergement collectif.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la taxe de séjour est instaurée sur la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2019.

Il rappelle également que le Conseil Départemental de Charente Maritime, par délibération en date du 18 décembre 2009 a mis en place la taxe additionnelle.

Monsieur le Président informe que le montant de la taxe de séjour perçue au titre de l'année 2020 est de 28 252.41 € (2019 : 25 684.32€).

Tarifs de la taxe de séjour en annexe du « dossier membres »

ADOpte A L'UNANIMITE

Convention 2021 Abbaye de Trizay

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entérinée par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant la mission touristique déléguée au syndicat d'initiative de l'Abbaye de Trizay depuis 2018,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention d'objectifs et de moyens 2021 et l'octroi de la subvention à l'Abbaye de Trizay inscrite dans la convention précitée pour la somme de 40 000€.

ADOpte A L'UNANIMITE

25. TOURISME : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION CREATION REGIE DE RECETTE TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Président indique que la délibération 16_2019 du 20 février 2019 comporte une erreur, en effet celle-ci s'intitule « acte constitutif d'une régie de recettes et d'avance » or il ne s'agit que d'une régie de recettes.

Il convient donc de délibérer à nouveau afin d'instituer cette régie sous la bonne appellation.

Le Conseil Communautaire,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2016 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 décembre 2016 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service Tourisme de la Communauté de Communes Coeur de Saintonge

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Communauté de Communes – Place Eugène Bézier 17250 SAINT PORCHAIRE

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

- 1° Taxe de séjour ;
- 2° : Toutes recettes inhérentes à l'activité du service ;

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Chèques ;
- 2° : Numéraires ;
- 3° : Virements ;

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de : reçu, facture, ticket ou formule assimilée, quittance

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès du comptable public.

ARTICLE 6 : Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 7 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver n'est pas limité

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public tous les versements de l'encaisse et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les versements éventuellement en cours de mois, et, au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le régisseur - percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 – Le Président de la Communauté de Communes et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

26. TOURISME : EXONERATION PARTIELLE DES ORDURES MENAGERES SECTEUR TOURISTIQUE

Face à la situation de crise sanitaire qui s'est installée depuis mars 2020, et comme durant l'année précédente, avec la volonté de soutenir le secteur touristique très touché par cette situation, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'effectuer une exonération partielle de la redevance

des ordures ménagères à destination du secteur précité, plus précisément les gîtes, chambres d'hôtes, châteaux, restaurants et hôtels.

Cette exonération porterait sur les mois de novembre et décembre pour l'année 2020 pour la somme de 4 180 € ainsi que pour les mois de janvier à mai et correspondrait à la somme de 17 401 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

27. POLITIQUE CULTURELLE : PEAC, SOLLICITATION DU SOUTIEN DRAC ANNEE 2021-2022

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 instituant le parcours d'Education artistique et culturelle de l'enfant,

Considérant l'engagement de la collectivité depuis septembre 2016 dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à la culture et aux arts à travers la mise en place de Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) en partenariat avec la Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC), l'Education Nationale et le Pays de Saintonge Romane.

Considérant le soutien de la DRAC à hauteur de 25 000 € par année scolaire pour une dépense engagée par la collectivité identique à ce montant,

Considérant les bilans positifs de la convention portant sur les années 2017 à 2020,

A ce titre, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- D'approuver la poursuite d'une politique de parcours PEAC par la Communauté de Communes adossée à la politique éducative,
- De contractualiser sur 3 ans avec tous les partenaires susnommés
- D'adopter une co-coordination entre la Communauté de Communes et la chargée de mission animation recrutée à l'échelle des 3 EPCI composant le Pays de Saintonge Romane,
- D'inscrire les dépenses au budget principal
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier la nouvelle convention pluriannuelle portant sur les années 2020 à 2023

Monsieur le Président soumet également aux membres du Conseil les propositions de parcours PEAC pour l'année 2020-2021 ci-dessous :

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTE + THEMATIQUE	BUDGET prévisionnel
PETITE ENFANCE	RAM, crèche, halte-garderie, LAEP	Manipulation d'objet. Spectacle de la compagnie Comme dans les	5 500€
MFR de Pont l'Abbé d'Arnoult	4èmes, 3èmes et BAC PRO de la MFR + enseignants	Activité plastique : décoration de la MFR	3 000 €
Parcours Collège	Tous les 5èmes du collège (env. 125 élèves) Les enseignants dont la référente culture	A la découverte de l'Art Roman Création d'une fresque en mosaïque	12 000€

Du spectacle plein les mirettes	Cycle 2 CP-CE1-CE2 Accompagnateurs Représentation Familiales 250 50 enseignants formés	Eveil musical avec Julie de Oliveira Formation avec l'Education Nationale	14 500€
Un appel à projets pour attribuer des aides aux porteurs de projet EAC de la CDC	Ecoles niveau cycle 1, cycle 2, centres de loisirs, secteur jeunes, projet CLAS du collège et des écoles.	Mise en lien entre ces structures éducatives et les structures et artistes, prioritairement issues du territoire de la CDC, proposant des actions culturelles alliant pratique, diffusion et formation culturelle. 2 appels à projets pour la Galaxie des Pierres Levées ; 2 secteur jeunesse, 1 inter centre	15 000 € 10 projets à 1 500 € environ
TOTAL prévisionnel	1 300 enfants / jeunes 200 parents / adultes 80 professionnels	5 parcours en 2020-2021	50 000€ dont 25 000 € CDC + 25 000 DRAC

ADOpte A L'UNANIMITE

28. POLITIQUE CULTURELLE : PROJET « ARCHEOLOGIE AU PIED DES EGLISES – PAYS DE SAINTONGE ROMANE

Le Pays de Saintonge Romane propose l'animation d'un atelier pédagogique pour les scolaires autour de l'archéologie à l'occasion d'une exposition réalisée par le service d'archéologie départementale, intitulée « l'archéologie au pied des églises » qui présente la synthèse des résultats des fouilles effectuées autour des églises. La commune de Port d'Envaux sera la première à accueillir cette exposition de juillet à septembre prochain.

Le 24 septembre, le Pays de Saintonge Romane, proposera également des ateliers animés par une archéologue départementale, un archéologue doctorant et un artiste plasticien à destination de 4 classes du territoire.

L'ensemble des ateliers sont pris en charge par le pays permettant un accès gratuit. Cependant, la Pays de Saintonge Romane sollicite un soutien complémentaire concernant la prise en charge de l'artiste plasticien (Benoit Hapiot) pour 550 € TTC ainsi que la prise en charge du transport des scolaires pour un coût prévisionnel d'environ 200 € TTC par école soit 800 €.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil cette demande de soutien concernant ce projet culturel et patrimonial à destination des enfants de la CdC.

ADOpte A L'UNANIMITE

29. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			Commentaires
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 815.99	021	Prélèvement de la section fonctionnement	65 815.99	
2151-52	Voirie Plassay	56 000				
2151-60	Voirie Trizay	6 000				
TOTAL		65 815.99	TOTAL		65 815.99	
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			Commentaires
023	Virement à la section invest	65 815.99				
678		- 65 815.99				
TOTAL		0	TOTAL		0	

ADOpte A L'UNANIMITE

30. PERSONNEL : RECRUTEMENT INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS – SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'un des agents du service urbanisme ayant été reçu à un concours de la Fonction Publique d'Etat, celui-ci a sollicité une mutation à compter du mois d'octobre prochain.

Un appel à candidatures a été lancé dès le mois de mars pour le remplacer et 3 candidats ont passé un entretien.

Une candidate a été retenue, celle-ci est actuellement en poste à la CDA de Saintes en tant que chargée d'application du droit des sols au grade de rédacteur.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la demande de détachement d'un agent du service urbanisme à compter du 1^{er} octobre 2021,

Considérant la délibération 2017_93 du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2017 créant un emploi de catégorie B dans la filière administrative,

Considérant la finalisation de la procédure de recrutement,

Considérant que la candidate retenue pour occuper le poste d'instructeur du droit des sols sera recrutée sur le grade de rédacteur,

Considérant la vacance de poste au grade de rédacteur depuis le 1^{er} mai 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter cet agent par voie de mutation à compter du 1^{er} septembre 2021 au grade de rédacteur à temps complet
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à cet effet
- de procéder, à compter du 1^{er} septembre 2021 à la modification du tableau des effectifs ci-annexé

ADOpte A L'UNANIMITE

31. PERSONNEL : VACATAIRE – ETE 2021 – SECTEUR JEUNESSE

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Pour cela, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil de recruter des vacataires pour effectuer des activités d'animation au Secteur Jeunesse pour l'année 2021.

Il est proposé également aux membres du Conseil que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 35€ par journée travaillée pour les animateurs non titulaires d'un BAFA
- sur la base d'un forfait brut de 55€ par journée travaillée pour les animateurs titulaires d'un BAFA

ADOpte A L'UNANIMITE

32. QUESTIONS DIVERSES

Mobilité – Dans le contexte de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, et afin de toucher un public plus large que celui identifié par la mission locale, Stéphane Gomez travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une convention avec le centre social Boiffiers-Bellevue sur Saintes, dont la mission départementale de mobilité sociale vers le public RSA s'étend jusqu'à notre territoire. Afin de leur permettre d'avoir les moyens de mettre en œuvre cet accompagnement, une convention d'objectif et de moyen expérimentale pour l'année 2021 été élaborée entre nos deux structures avec notamment une mise à disposition de matériel de mobilité (1 à 2 scooters électriques selon les besoins et demandes traitées).

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer et appliquer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Contrôle de la qualité de l'air intérieur - La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L.221-8 et R.221-30 et suivants du code de l'environnement).

Sont concernés par cette surveillance :

- Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, halte-garderie, jardins d'enfants, écoles maternelles et élémentaires) **2018**
- Les accueils de loisirs et établissements d'enseignement du second degré **2020**
- Tous les autres ERP **2023**

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements repose sur :

- A. L'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement
- B. La mise en œuvre, au choix :

- ❶ D'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur (l'évaluation des moyens d'aération est incluse dans la campagne)
- ❷ D'un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement

Une réflexion de mutualisation est engagée, 10 communes ont communiqué leurs données concernant les pièces à contrôler et 2 organismes de contrôle et de sécurité ont répondu à notre demande de chiffrage.

BUREAU VERITAS

SAINTE GEMME	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	3 649,00 €	2 071,00 €
Si regroupement 10 communes	2 749,00 €	1 711,00 €

PORT D'ENVAUX	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	4 476,00 €	2 124,00 €
Si regroupement 10 communes	3 576,00 €	1 764,00 €

PONT L'ABBE D'ARNOULT	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	2 997,00 €	1 332,00 €
Si regroupement 10 communes	2 097,00 €	972,00 €

NANCRAS	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	4 036,00 €	2 071,00 €
Si regroupement 10 communes	3 136,00 €	1 711,00 €

LA VALLEE	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	5 038,00 €	2 775,00 €
Si regroupement 10 communes	4 138,00 €	2 415,00 €

GEAY	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	3 632,00 €	2 054,00 €
Si regroupement 10 communes	2 732,00 €	1 694,00 €

BEURLAY	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	4 825,00 €	2 089,00 €
Si regroupement 10 communes	3 925,00 €	1 729,00 €

SOULIGNONNES	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	4 688,00 €	2 810,00 €
Si regroupement 10 communes	3 788,00 €	2 450,00 €

STE RADEGONDE	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	1 805,00 €	1 262,00 €
Si regroupement 10 communes	905,00 €	902,00 €

ST PORCHAIRE	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	3 666,00 €	2 088,00 €
Si regroupement 10 communes	2 766,00 €	1 728,00 €

APAVE

SAINTE GEMME	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	1 860,00 €	950,00 €
Si regroupement 10 communes		

PORT D'ENVAUX	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	3 720,00 €	950,00 €
Si regroupement 10 communes		

PONT L'ABBE D'ARNOULT	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	1 860,00 €	600,00 €
Si regroupement 10 communes		

NANCRAS	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	3 560,00 €	1 400,00 €
Si regroupement 10 communes		

LA VALLEE	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	3 720,00 €	1 400,00 €
Si regroupement 10 communes		

GEAY	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	2 460,00 €	950,00 €
Si regroupement 10 communes		

BEURLAY	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	4 650,00 €	1 000,00 €
Si regroupement 10 communes		

SOULIGNONNES	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	2 790,00 €	1 400,00 €
Si regroupement 10 communes		

STE RADEGONDE	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	1 860,00 €	950,00 €
Si regroupement 10 communes		

ST PORCHAIRE	Campagne de mesures	Assistance au diagnostic
	1 900,00 €	600,00 €
Si regroupement 10 communes		

Monsieur Mikaël MOINET propose de mettre à disposition des communes un outil de mesures pour compléter la partie diagnostic énergétique des bâtiments publics communaux. La communauté de Communes enverra par messagerie électronique les éléments explicatifs ainsi que les coordonnées de Monsieur MOINET.

Ordures ménagères : état des lieux propriétaires / bailleurs – Monsieur David RAFFE, Vice-Président en charge de la compétence « ordures ménagères », rappelle aux membres du Conseil le travail engagé pour identifier sur chaque commune les propriétaires bailleurs et établir avant fin 2021 un état des lieux permettant de valider pour l'année 2022 la charge de la redevance attribuée directement aux propriétaires-bailleurs. L'objectif est de réduire les

non- paiements très nombreux sur les locations et dont le suivi est très difficile pour les équipes de la CdC, des communes ou de la DGFIP.

Transfert PLU – Pour rappel, et comme il a déjà été expliqué par Matthieu Boyer, responsable de l'Urbanisme à la CdC, dans le cadre de la loi ALUR, les communes doivent délibérer avant le 1^{er} juillet sur leur refus de transfert PLU vers la Communauté de Communes. Sans délibération de la part de la commune, le transfert sera automatique.
Les délibérations prises à partir du 1^{er} octobre 2020 sont valables.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h30.

Fait à Saint-Porchaire, le 10 juin 2021

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD

